



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 18 DECEMBRE 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 22

Présents : 10

| | | | |
|-------------|-------------|----------------|---------------|
| M. MAHALI | M. DE GEA | Mme MARTINIANI | Mme SIDI DRIS |
| Mme BAGHDAD | Mme KADDOUR | Mme MATHERON | |
| M. CAVANNA | M. MARKOVIC | M. RICHARD | |

Absents/excusés avant donné pouvoir : 8

| | | |
|---------------|---|-------------|
| Mme BASS | à | Mme BAGHDAD |
| M. BEN MIHOUB | à | M. MAHALI |
| Mme BICAIS | à | Mme BAGHDAD |
| Mme CHENET | à | M. CAVANNA |

| | | |
|--------------|---|------------|
| M. DOYER | à | M. GILLET |
| M. GARCIN | à | M. CAVANNA |
| M. MORENO | à | M. MAHALI |
| Mme VALVERDE | à | M. GILLET |

Administrateur ne prenant pas part aux débats et au vote : 1

| |
|-----------|
| M. GILLET |
|-----------|

Absents/excusés : 3

| | | |
|----------------|-------------|-----------|
| Mme BERNARDINI | Mme FORTIAS | M. SMAILI |
|----------------|-------------|-----------|

Nombre de votants (présents + représentés) : 18

| | |
|---|--|
| DELIBERATION 24-72 CAP D'OR Local associatif n° 1491 0045 Rectification catégorie de loyer | N° 24-72 – LE JONQUET – ATTRIBUTION LOCAL ASSOCIATIF – N° 0012 0315 Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Au sein du Groupe Le Jonquet, un local en rez-de-chaussée du bâtiment F1, d'une superficie de 62,86 m ² , anciennement occupé par l'association AVAL est vacant depuis le 23 juillet 2024. |
|---|--|

L'association Amitié Cité, représentée par son Président Monsieur LEFEBVRE, dont le siège social se situe sur notre groupe sis LA BEUCAIRE à Toulon où cette dernière est locataire de trois locaux, se trouve à nouveau en recherche active d'un autre local sur la commune de TOULON.

Elle envisage de réaliser au sein du groupe LE JONQUET, des ateliers d'alphabétisation, des permanences d'accueil et permanences de partenaires (Mission Locale Jeunes Toulonnais et Point Conseil Budget), des ateliers adultes, familles et enfants, du soutien administratif, un accompagnement aux devoirs (via le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire).

Conformément à la délibération n° 16-36 du 29 juin 2016, le loyer appliqué serait celui de la catégorie 2 – « Associations apportant une aide de proximité avec service gratuit et composées principalement de bénévoles » - qui se porte en 2024, à 0,83 €/m², soit un loyer annuel hors charges de 626,04 €, soit 52,17 € mensuel.

Il sera demandé un mois de loyer hors charges au titre du dépôt de garantie.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de location avec l'association Amitié Cité aux conditions précitées.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n° 16-36 du CA du 29/06/2024

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

| | | | | | |
|------------------|----|------------|---|--------------|---|
| Votes favorables | 18 | Abstention | 0 | Votes contre | 0 |
|------------------|----|------------|---|--------------|---|

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer une convention de location avec l'association Amitié Cité aux conditions précitées portant sur le local n° 0012 0315, situé au JONQUET.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

